

Le mot du maire

Le bulletin municipal de Laussonne, édité depuis 19 ans. Il porte le numéro 76 et sera le dernier de cette mandature. Il a traité des sujets d'actualité très variés, le quotidien, la vie communale, les travaux, la démographie, les budgets mais aussi l'avenir de la ruralité, la vie citoyenne de village, rappel à la loi, respect de l'autre, de l'environnement, réflexions ou mise au point et les « poils à gratter du moment », celui de la norme et ses travers pour ce numéro. La défense de la commune a été l'un des sujets très souvent repris.

Bassin de vie, repère identitaire pour les habitants qui la font vivre et qui l'animent, la commune produit une offre de services publics et privés. Le commerce local, l'artisanat, les services aux personnes jeunes ou âgées, tous ces services viennent s'ajouter à l'industrie, à l'agriculture et au tourisme pour produire de l'emploi.

Cette organisation est mise à mal par une politique centralisatrice qui voit toujours plus gros. Elle jette la commune dans les mains de l'intercommunalité pas toujours bienveillante. Les maires ruraux ont pris à bras le corps la question de la relation commune-intercommunalité dans un environnement où les politiques publiques ne s'inscrivent pas dans le sens d'un aménagement équilibré du territoire. L'avenir de la commune devra être débattu lors des prochaines échéances électorales. A chacun d'y prendre part à sa façon. Le message des maires ruraux de France : "Citoyens engagez-vous" !

Bonne année 2020 à toutes et à tous.

Pierre GENTES

Sommaire :

- Le mot du maire
- Les Normes
- Plus de civisme
- La dynamique associative
- Travaux 2019
- Agenda des dates à retenir

Les Normes

Dans un poème rédigé en 1997, Fernande Bonnefoy (1923-2010) dit ce qu'elle pense des normes en France. Un hymne à la souffrance du commerce et de l'artisanat dans les villages ruraux.

*« Il nous faut aujourd'hui vous le crier bien haut.
A vous théoriciens remplis de certitudes,
Qui signez d'un seul trait, au gré de vos études,
La mort de nos hameaux.
Les nouveaux créateurs sont victimes des normes,
Par la faute des lois nos villages s'endorment.
Les jeunes iront grossir la foule des chômeurs !
« Dame Norme » on le sait, n'a jamais eu de cœur ».*

A travers ce poème, Fernande évoquent la "brutalité" de beaucoup de normes. L'évolution procédurière dans le pays n'est pas nouvelle mais on assiste à un mouvement qui s'accélère avec le coup de pouce des médias. Alors c'est la chasse au "coupable" et de toute façon c'est l'autre. Pour beaucoup de gens, la notion du risque n'existe pas. Dès qu'un fait se produit, il y a ceux qui assument, il y a ceux qui tirent la couverture et il y a ceux qui tirent à boulet rouge sur le premier venu (c'est parfois le maire !). Accuser l'autre c'est facile et surtout ça évite de réfléchir. Dans une société de contestation permanente, il ne faut pas s'étonner si la norme prolifère d'autant que ceux qui l'écrivent sont issus d'une élite « hors sols ». Cette élite qui voit nos villages comme « quantité négligeable » rédige un texte qui, si je prends l'exemple de la construction, ne fait pas la différence entre l'immeuble de plus de 20 étages et un rez de chaussée. Idem, dans le commerce, l'artisanat, l'hôtellerie, les transports, l'agriculture, etc.. Les derniers présidents de la République ont tous dit vouloir s'attaquer à la norme. Le président actuel a dit à l'Élysée en décembre 2018 qu'il voulait introduire de la différenciation dans les normes. Mais rien ne se passe car en réalité, l'élite administrative, bourrée de certitudes, confortablement installée dans un bureau parisien, dirige le pays. Fernande voyait les villages s'endormir en partie à cause de « Dame norme ». Reconnaissons à Fernande son esprit visionnaire et lucide.

Plus de civisme pour le bien de tous : Lutter contre des dépôts sauvages

Abandonner ses déchets, même dans un sac fermé, en dehors des lieux prévus pour cela (déchetterie ou éco-points) constitue un dépôt sauvage et une infraction répréhensible par la loi. Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour résultat de polluer les sols et les eaux et être à l'origine de risques sanitaires. Sur la commune des dépôts sauvages de déchets sont souvent

constatés. Les auteurs de ces faits s'exposent à des amendes. Ce sont les services de la commune et donc les finances publiques qui sont mis à contribution. Les déchets ménagers sont déposés dans des containers individuels ou des containers à ouverture par carte pour des cas particuliers. Les containers collectifs qui sont installés place de la mairie n'ont pas vocation à se substituer aux containers individuels. Ils sont en place pour les manifestations associatives.

Une démographie en croissance sur la commune de Laussonne (nbre naissances)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
9	9	9	10	6	8	11	14	8	20 (*)

La moyenne sur 10 ans est légèrement au-dessus de 10 naissances par an.

(*) Il faut remonter à une trentaine d'années pour avoir autant de naissances sur un an. Laussonne infos souhaite la bienvenue à tous ces enfants.

**Le Bar Restaurant Le Saint Florent rouvrira en janvier 2020.
Laussonne Info souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires gérants.**

Illuminations de Noël : Chacun a pu remarquer la qualité des travaux d'illumination du bourg de Laussonne pour les fêtes de fin d'année. Les employés municipaux ont réalisé un travail remarquable parfois avec du matériel de récupération. Félicitations et merci à eux.

Laussonne : une dynamique associative

A.C.P.G et C.A.T.M	<i>Président : Maurice ALIROL</i>	Chorale Paroissiale	<i>Présidente : Michèle CHAPUIS</i>
A.D.M.R	<i>Présidente : Madeleine BONNET</i>	Club "Aïgo Vivo"	<i>Présidente : Irène BERLIER</i>
Amicale des anciens pompiers	<i>Président : Louis SOLVIGNON</i>	Comité Animation & Organisation Foire	<i>Président : Laurent LAFFONT</i>
Amicale sapeurs pompiers	<i>Président : Thierry DEFAY</i>	Comité de Jumelage	<i>Présidente : Edith MOULIN</i>
ASA Velay Auvergne	<i>Président : Marc HABOUZIT</i>	Comité des Fêtes	<i>En sommeil</i>
Association "Archéologes" (CDERAD)	<i>Président : Jean-Paul RAYNAL</i>	Donneurs de sang	<i>Présidente : Aline GAGNE</i>
Association de Chasse	<i>Président : Ludovic ALVERGNAS</i>	L'eau sonne	<i>Présidente : Simone HABOUZIT</i>
Association des parents d'élèves école Notre dame	<i>Présidente : Vanessa ROCHETTE</i>	Les Pinceaux Magiques	<i>Présidente : Marie-Françoise ROYER</i>
Association des parents d'élèves école des copains de la nature	<i>Présidente : Virginie LAFFONT</i>	MH Sports	<i>Président : Thibaud HABOUZIT</i>
Association du portage de repas	<i>Présidente : Madeleine BONNET</i>	O.G.E.C Ecole Notre Dame	<i>Présidente : Guillaume HABOUZIT</i>
Association le Foyer St Jean	<i>Présidente : Madeleine BONNET</i>	Pétanque Laussonnaise	<i>Président : Pascal ROUX</i>
Association sportive Laussonnaise (foot)	<i>Président : Jérôme MANEVAL</i>	Portage de Repas	<i>Présidente : Madeleine BONNET</i>
Association village des Badioux	<i>Président : Serge AINOUX</i>	Raconte-Moi Laussonne	<i>Présidente : Annie GENTES</i>
Association village des Engoyaux	<i>Président : Michel MIRMAND</i>	SEVEN	<i>Président : Laurent BOUDON</i>
Association village du Fraisse	<i>Président : Pascal LOPEZ</i>	Visiteuses d'hôpitaux	<i>Présidente : Bernadette BENOIT</i>
Bibliothèque	<i>Président : Bernard PESCHARD</i>		

Le conseil municipal exprime toute sa reconnaissance envers les personnes engagées dans le milieu associatif. Le dynamisme d'une commune est souvent l'œuvre de bénévoles qui donnent de leur temps. Tout oubli ou erreur ne serait que fortuite et involontaire.

Travaux réalisés en 2019

► Les travaux portant sur l'éclairage public, la distribution électrique et télécom (enfouissement des réseaux secs) dans le village des Engoyaux ont été réalisés en 2019. Ils s'achèveront en 2020 avec l'enlèvement des poteaux Enedis et Télécom correspondants. Ces travaux sont subventionnés au niveau de 45% par le syndicat d'énergie, le reste revient à la commune.

► Les travaux de revitalisation du centre-bourg portent sur 3 sites : Création de places de parking en aval du cimetière et l'embellissement de l'entrée de bourg - Aménagement de places de parking à l'arrière de la barre d'immeuble place de la mairie avec voie d'accès pour les occupants - Aménagement de l'extension de la place de l'église. Cet ensemble de travaux d'un montant global de 253600 €HT est subventionné au niveau de 100000 € par la Région Aura et 76724 € par l'Etat ; soit près de 70 % de montant ce qui est très conséquent.

► Les travaux d'isolation thermique réalisés en 2018 à la salle polyvalente (66000 €) ont fait l'objet d'une subvention de l'Etat (15896 €) et de la région Aura (13200 €) ; soit 44 % du coût total de l'opération.

► La construction (travaux 2019-2020) d'une maison médicale à Laussonne représente une dépense éligible de 327339 €HT (dont 18837 €HT d'honoraires), subventionnée par l'Etat au niveau de 212934 € (taux 65,05 %) et le département au niveau de 30000 €. Soit un montant total des aides financières de 74% du montant total. Cette opération est structurante pour l'avenir de la

commune. Les travaux débutent fin 2019 et devraient se dérouler courant 2020 pour respecter la condition préfectorale.

Les chiens « dangereux »

La loi indique qu'un permis de détention des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (définition dans la loi n° 99-5 du 6/1/1999) devient obligatoire à compter du 31/12/2009 (art L211-14). Le permis de détention prendra la forme d'un arrêté municipal sur présentation des pièces suivantes : identification du chien, attestation de l'assurance en responsabilité civile, preuve de stérilisation des chiens de 1^{ère} catégorie, évaluation comportementale des chiens, attestation d'aptitude des détenteurs de chiens « dangereux ». Par ailleurs, toute morsure, provoquée par un chien sur une personne, devra être déclarée en mairie. Cette déclaration est à faire par le propriétaire ou le détenteur du chien ou par un professionnel ayant connaissance de la morsure.

Site Internet de la commune
<https://www.mairie-laussonne.fr>

Quelques dates à retenir :

- **Dimanche 12 janvier 2020** : Loto de l'APEL Notre Dame
- **Samedi 18 janvier 2020** : Vœux de la municipalité à 18h30